

# Règlement intérieur

## 1-Modalités d'inscription au club

### 1-1 Licence=assurance

Le nageur doit OBLIGATOIREMENT prendre la licence FFN et par mesure de sécurité, le club refusera tout nageur non licencié.

### 1-2 Cotisation

Une cotisation de 180 euros est demandée aux familles. Aucun remboursement de licence après un mois et demi d'entraînement.

### 1-3 Dossier d'adhésion

Le nageur doit fournir un dossier médical complet avant le 30 septembre, sinon l'accès à la piscine lui sera refusé.

Dossier d'inscription

Certificat Médical avec mention « natation en compétition »

Ou Questionnaire de santé qui permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour le renouveler votre licence sportive.

Cotisation de 180 euros :

– soit par chèque (possibilité de faire 3 chèques)

- Espèce
- Chèques vacances (ANCV) Règlement

intérieur signé

## 2- Entraînement

Les différents groupes et horaires seront établis pour les nageurs à compter des premiers entraînements. Il y a possibilité d'évoluer au cours de l'année et de changer d'heure entraînement et jour. Les ENF ont accès UNIQUEMENT en présence de leur entraîneur.

### 2-1 Respect des horaires

Les parents doivent s'assurer que l'entraînement a bien lieu, avant de déposer leur enfant à la piscine et récupérer leur enfant à l'heure après l'entraînement ainsi qu'au retour d'une compétition. En général les annulations entraînement sont prévenues en avance. Vous devez envoyer un sms ou un mail à l'entraîneur en cas de retard ou non-participation à l'entraînement ou une compétition.

### 2-2 Le respect d'autrui

Chaque nageur a le droit au respect et il se doit de respecter les autres. Nous n'accepterons aucunes moqueries ou gestes déplacés. L'entraîneur peut exclure un nageur si cela s'avère nécessaire.

### 2-3 Le respect du matériel et des locaux

Tout matériel emprunté dans les piscines ou au club doit être respecté et rangé après son utilisation dans les caisses prévues à cet effet. Les vestiaires doivent être laissés propres. Le gouter est pris à l'extérieur de la piscine.

## 2- 4 Le matériel personnel

Chaque nageur doit OBLIGATOIREMENT avoir à chaque entrainement

Un maillot de bain

Un bonnet de bain

Une bouteille d'eau OBLIGATOIRE été comme hiver

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol commis dans les vestiaires ou autour du bassin.

## 2-5 Horaires et lieux entrainements

Les nageurs doivent arrivés 5 minutes avant l'entrainement et les parents repartent une fois qu'ils se sont assurés de la présence de l'entraîneur. A partir de l'heure de fin de l'entrainement, l'éducateur n'a plus la charge de votre enfant.

### **Nozay**

lundi 18h-20h

mercredi 14h-16h ou 16h-18h jeudi

18h-20h

samedi 10h-12h

Période hivernale :

**Derval**

lundi 18h-20h

mercredi 14h-16h ou 16h-18h

samedi 10h-12h

### **3 - Le covoiturage**

Du covoiturage est possible entre vous, il sera à organiser entre vous pour les entraînements. L'entraîneur vous remettra en début année lors de la réunion information un tableau avec les adresses mails, adresse postale et numéro de téléphone avec un accord demandé aux familles avant de divulguer ses informations.

### **4 - Les compétitions**

Les parents auront une réunion d'information au début de saison où il lui sera remis par l'entraîneur un tableau avec toutes les compétitions sur l'année par catégories et les lieux. Une convocation sera envoyée 3 semaines avant chaque compétition.

C'est l'entraîneur qui convoque les nageurs par le biais du site internet nozaynatation.com ou par un mail. Vous devez confirmer ou non votre participation par mail.

Il est fortement conseillé de participer aux compétitions amicales départementales, régionales.

Les grilles des temps sont consultables sur le site internet du club.

En cas d'absence sur une compétition officielle, un certificat médical est exigé par le département ou la région, si celui-ci n'est pas fourni dans les 48h, la famille aura à sa charge les frais amendes imposés par le département et la région.

Sur certaines compétitions amicales, les engagements ne sont pas remboursés donc ils seront à la charge de la famille.

Le nageur aura gratuitement dès qu'il accède à la compétition un tee-shirt, un short et un bonnet au nom du club qu'il devra mettre OBLIGATOIREMENT sur chaque compétition. En cas de perte ou casse il se doit d'en racheter un au club.

## **5 - Les stages**

Une participation sera demandée aux familles.

## **6 - La sécurité**

Les nageurs sont tenus de respecter les consignes de sécurité des piscines :

ne pas entrer et sortir sans autorisation dans le bassin  
ne pas courir autour du bassin ne pas chahuter dans  
les vestiaires ou les douches

les parents n'ont pas accès au bassin lors des  
entraînements

Tout incident, même mineur devra être signalé à l'entraîneur présent sur place ou au président.

En cas d'accident, l'entraîneur ou un membre du bureau du club se réserve le droit de faire appel à un service de secours si la santé du nageur le nécessite.

Si la blessure ne nécessite pas de transfert vers un hôpital ou un cabinet médical celui-ci repartira obligatoirement avec un membre de sa famille.

Le parent sera toujours prévenu par téléphone.

## **7- Le bénévole**

Le bureau du club est constitué de parent bénévole. Afin de garantir la meilleure vie au club et en confiant votre enfant à celui-ci en tant que parent, vous vous engagez à donner un peu de votre temps sur les compétitions qui ont lieu dans notre piscine.

Pour que votre enfant puisse faire des compétitions il y a besoin  
OBLIGATOIREMENT d'officiels

1 pour 3 à 5 nageurs

2 pour 6 à 10 nageurs

3 au-dessus de 10 nageurs

4 au-dessus de 20 nageurs

## **8- Le droit à l'image**

Toute personne présente lors des manifestations est susceptible d'être prise en photo et publiée sur le site ou les réseaux sociaux instagram (natation\_nozay.omnisports) et facebook (club natation nozay) ou bien dans les journaux. S'il ne le souhaite pas, il devra en faire préalablement le refus par écrit au club.

## **9- Non-respect des consignes et du règlement**

En cas de non-respect du règlement, le club décline toute responsabilité.

Le président et les membres du bureau se réservent le droit après négociations verbales, d'appliquer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du nageur et ce sans remboursement de sa cotisation.